

LE BARRAGE DU VIEUX-PRE

Le Vieux-Pré ou Pierre Percée est un lac artificiel de 302 hectares situé en Meurthe-et-Moselle sur le territoire des communes de PIERRE PERCEE et PEXONNE, en bordure de la vallée de la Plaine. Il a été créé par EDF pour régulariser le débit de la Moselle pour les besoins de la centrale nucléaire de CATENOM.



Le ruisseau du Vieux Pré coulant naturellement dans le fond de la vallée, ayant un débit trop faible pour remplir le lac, EDF trouve le complément dans la rivière de la Plaine.

Le lac de la Plaine sert, en fait, de bassin d'alimentation dont l'eau est pompée jusqu'au lac de Pierre-Percée.

La retenue principale (lac de Pierre Percée) a été directement créée par la construction du barrage sur le ruisseau du Vieux-Pré, affluent rive droite de la Plaine.

Ce barrage, aménagement hydraulique d'une hauteur de 69 mètres au-dessus du terrain naturel, fait partie des catégories d'ouvrage faisant l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I).

La commune de DOMBASLE SUR MEURTHE fait partie de la zone du P.P.I (zone d'inondation spécifique n°2 – la plus éloignée du barrage) puisque l'étude de l'onde de submersion établie par Electricité de France, maître d'ouvrage, fait apparaître qu'une partie au moins du territoire communal pourrait être inondée en cas de rupture du barrage.

Depuis 1993, année de la première mise en eau totale, le fonctionnement du barrage n'a pas posé de difficulté sérieuse. Si les ruptures de barrage sont extrêmement rares, elles ont souvent des conséquences catastrophiques pour les personnes et pour les biens d'où l'importance de la planification des secours.

En cas de rupture d'un barrage, le Plan Particulier d'Intervention est déclenché par le Préfet de Meurthe et Moselle. Il est relayé par la Mairie qui, à son tour, s'occupe des populations dont elle a la charge.

Les mairies seront alertées par automate d'appel, par les forces de l'ordre ou par tout autre moyen nécessaire.

Après la rupture du barrage du Vieux-Pré, le temps d'arrivée du front de l'onde à DOMBASLE SUR MEURTHE est estimé à 07 heures.

Sur 10 146 habitants, 1200 se trouvent dans la zone du P.P.I.

La hauteur maximale de l'onde de submersion est de 6 mètres.

L'ALERTE ET L'EVACUATION

Il appartient aux maires :

*d'organiser au sein de la commune l'alerte des autorités (sapeurs-pompiers, gendarmerie, police, médecin...),

L'alerte sera diffusée par le biais des sirènes du réseau national d'alerte (implantées à l'école de garçons).

Le signal d'alerte sera accompagné de la diffusion des consignes de sécurité à la population par les médias (radios et TV),

*d'organiser au sein de la commune l'information préalable et régulière des habitants en portant à leur connaissance les signaux d'alerte, les zones de rassemblement et les itinéraires vers les lieux d'accueil.

*de relayer l'alerte des habitants notamment en prévoyant un vecteur complémentaire d'alerte (tocsin, véhicule sonorisé ou autre)

*de prévoir des liaisons avec la Préfecture et la cellule de crise,

Interlocuteur Préfecture	Olivier MULLER	03.83.34.26.16 Fax 03.83.34.25.51 Olivier.MULLER@meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr
-----------------------------	----------------	---

*de prévoir la composition et la localisation d'un poste de commandement communal,

*de suivre les opérations de secours et de prêter le concours des services municipaux.

ATELIERS MUNICIPAUX	03.83.48.34.97
------------------------	-----------------------

LES ZONES A RISQUES

Il est indispensable d'identifier les populations particulières (occasionnelles, à mobilité réduite, enfants...), les installations susceptibles d'occasionner des suraccidents.

Industries à risques

- *Usine SOLVAY
- *Déchetterie
- *Zone artisanale

Etablissements sensibles

- *Maison de retraite Saint-Charles
- *Foyers logements (le Rond Caillou, le Couarail)

Exploitations agricoles

- *Elevage de 40 bovins (M. POULET)

Réseaux sensibles

- *Gare SNCF

Alimentation en eau potable

- *Station d'épuration

LES LIEUX DE REGROUPEMENT ET D'ACCUEIL

Les zones de rassemblement des populations atteintes par l'onde de submersion ainsi que les itinéraires à privilégier pour rejoindre ces zones devront être définis.

Zone de regroupement

*Salle Polyvalente.

Lieux d'accueil

*Salle polyvalente,

*Gymnase de l'Embanie,

*Lycée Levassor.

LES CONSIGNES A SUIVRE PAR LA POPULATION

- *rejoindre les points de rassemblement et centres d'accueils de la commune,
- *écouter les radios suivantes qui diffusent les messages et informations en provenance des autorités :
 - *France Inter (93.3 ou 96.9 MHz)
 - *France Info (105.9 MHz)
 - *France Bleu Sud Lorraine (98.9 ou 100.5 ou 104.6 MHz).
- *ne pas aller chercher les enfants à l'école : les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes,
- *ne pas téléphoner pour prendre des renseignements ; les services de secours, mairies ont besoin de toutes leurs lignes téléphoniques,
- * en cas de danger imminent, gagner immédiatement les hauteurs.

Il est souhaitable que chaque commune dispose de façon générale d'un plan de secours prévoyant les principales mesures à mettre en œuvre dès que se réaliserait un des risques auxquels la commune est soumise.

L'ALERTE - MESSAGE

Risque rupture de barrage

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque de rupture de barrage menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation, appliquez les consignes pratiques données par la mairie.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Le barrage du Vieux Pré a cédé.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre